

Dépliant pour les séances des groupes
Novembre 2022

22.041né Budget 2023 assorti du plan intégré des tâches et des finances 2024-2026

				Projet du Conseil fédéral	Annonces tardives du Conseil fédéral	Propositions de la Commission des finances du Conseil national	Propositions de la Commission des finances du Conseil des Etats	Remarques
				du 17 août 2022	des 30 septembre 2022 et 26 octobre 2022	du 9 novembre 2022	du 15 novembre 2022	
						Adhésion au projet, resp. aux annonces tardives, sauf observation.	Adhésion au projet, resp. aux annonces tardives, sauf observation.	
Page message tome 1, 2A resp. 2B / Département / Office / Crédit de charges (A) - Poste de revenus (E)				Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	
A BUDGET DES UNITES ADMINISTRATIVES								
2 DEPARTEMENT FEDERAL DES AFFAIRES ETRANGERES								
202 Département fédéral des affaires étrangères								
						Majorité	Minorité (Badertscher, Andrey, Fischer Roland, Friedl Claudia, Gysi Barbara, Matter Michel, Munz, Schneider Schüttel, Trede, Wettstein, Wyss)	Voir aussi AF Ib, art. 2.
2A 90	A231.0332	Actions humanitaires	413 450 900				463 450 900	
						Majorité	Minorité (Friedl Claudia, Andrey, Badertscher, Fischer Roland, Gysi Barbara, Munz, Schneider Schüttel, Trede, Wettstein, Wyss)	Voir aussi AF Ib, art. 2.
2A 92	A231.0330	Contributions à des organisations multilatérales	346 354 800				396 354 800	

			Projet du Conseil fédéral	Annonces tardives	Propositions de la Commission des finances du Conseil national		Propositions de la Commission des finances du Conseil des Etats	Remarques
Page message tome 1, 2A resp. 2B / Département / Office / Crédit de charges (A) - Poste de revenus (E)			Fr.	Fr.	Fr.		Fr.	
2A 96	A231.0336	Coopération au développement, pays de l'Est	147 593 300		Majorité	Minorité (Friedl Claudia, Andrey, Badertscher, Fischer Roland, Gysi Barbara, Matter Michel, Munz, Schneider Schüttel, Trede, Wettstein, Wyss)	207 593 300	Voir aussi AF Ib, art. 2.
2A 97	A231.0337	Contribution Suisse en faveur de certains États membres UE	13 500 000		Majorité	Minorité (Grin, Egger Mike, Guggisberg, Nicolet, Schwander, Strupler, Tuena)	3 800 000	
3 DEPARTEMENT FEDERAL DE L'INTERIEUR								
301 Secrétariat général du DFI								
2A 111	A231.0172	Contribution à Pro Helvetia	45 596 700		Majorité	Minorité (Nicolet, Grin, Guggisberg, Reimann Lukas, Schwander, Strupler, Tuena)	44 155 500	Voir aussi AF II.
2A 111	A231.0362	Contribution fédérale destinée à la Croix-Rouge suisse	500 000		Majorité	Minorité (Wettstein, Andrey, Badertscher, Friedl Claudia, Gschwind, Gysi Barbara, Munz, Trede)	830 000	Voir aussi AF II.

Page message tome 1, 2A resp. 2B / Département / Office / Crédit de charges (A) - Poste de revenus (E)				Projet du Conseil fédéral	Annonces tardives	Propositions de la Commission des finances du Conseil national	Propositions de la Commission des finances du Conseil des Etats	Remarques
				Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	
306 Office fédéral de la culture								
						Majorité	Minorité (Nicolet, Grin, Guggisberg, Reimann Lukas, Schwander, Strupler, Tuena)	
2A 133	A200.0001	Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	81 801 700				80 000 000	Voir aussi AF II.
316 Office fédéral de la santé publique								
						Majorité	Minorité (Nicolet, Grin, Guggisberg, Reimann Lukas, Schwander, Strupler, Tuena)	
2A 162	A200.0001	Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	244 689 500				243 094 000	Voir aussi AF Ib, art. 2, et AF II.
2A 165	A231.0421	COVID: médicaments et vaccinations	-		6 000 000			
317 Office fédéral de la statistique								
						Majorité	Minorité (Nicolet, Grin, Guggisberg, Reimann Lukas, Schwander, Strupler, Tuena)	
2A 175	A200.0001	Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	175 592 700				173 789 100	Voir aussi AF Ib, art. 2, et AF II.
318 Office fédéral des assurances sociales								
2A 186	A231.0241	Prestations complémentaires à l'AVS	1 035 900 000		1 056 800 000			
2A 187	A231.0245	Prestations complémentaires à l'AI	882 700 000		893 400 000			
						Majorité	Minorité (Nicolet, Grin, Guggisberg, Reimann Lukas, Schilliger, Schwander, Strupler, Tuena)	
2A 188	A231.0244	Accueil extra-familial pour enfants	64 300 000				50 000 000	

				Projet du Conseil fédéral	Annonces tardives	Propositions de la Commission des finances du Conseil national Fr.	Propositions de la Commission des finances du Conseil des Etats Fr.	Remarques
Page message tome 1, 2A resp. 2B / Département / Office / Crédit de charges (A) - Poste de revenus (E)				Fr.	Fr.			
341 Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires								
						Majorité	Minorité (Schneider Schüttel, Andrey, Badertscher, Bourgeois, Fischer Roland, Friedl Claudia, Gysi Barbara, Matter Michel, Munz, Trede, Wettstein, Wyss)	
2A 195	A200.0001	Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire)		70 949 800			71 309 800	Voir aussi AF Ib, art. 2, et AF II.
4 DEPARTEMENT FEDERAL DE JUSTICE ET POLICE								
420 Secrétariat d'État aux migrations								
						Majorité	Minorité (Fischer Benjamin, Egger Mike, Grin, Guggisberg, Nicolet, Schwander, Strupler)	
2A 256	A200.0001	Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire)		282 419 700	296 919 700		274 919 700	Voir aussi AF Ib, art. 2.
						Majorité	Minorité (Fischer Benjamin, Egger Mike, Grin, Guggisberg, Nicolet, Schwander, Strupler)	
2A 263	A231.0159	Mesures d'intégration des étrangers		581 005 600			500 000 000	
2A 264	A231.0155	Collaboration internationale dans le domaine des migrations		88 817 600	25 817 600			

Page message tome 1, 2A resp. 2B / Département / Office / Crédit de charges (A) - Poste de revenus (E)				Projet du Conseil fédéral	Annonces tardives	Propositions de la Commission des finances du Conseil national	Propositions de la Commission des finances du Conseil des Etats	Remarques
				Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	
5 DEPARTEMENT FEDERAL DE LA DEFENSE, DE LA PROTECTION DE LA POPULATION ET DES SPORTS								
504 Office fédéral du sport								
2A 304	A231.0108	Fédérations sportives et autres organisations		42 900 000		43 260 000		Voir aussi AF Ib, art. 2.
2A 305	A231.0109	Manifestations sportives internationale		3 400 000		4 050 000		Voir aussi AF Ia, crédits d'engagement et art. 5, ainsi qu'AF Ib, art. 2.
525 Défense								
						Majorité	Minorité (Trede, Andrey, Badertscher, Friedl Claudia, Gysi Barbara, Munz, Schneider Schüttel, Wettstein, Wyss)	
2A 328	A202.0101	Charges et investissements en matière d'armement		1 924 000 000			1 624 000 000	
2A 330	A202.0185	COVID: acquisition de matériel sanitaire		230 050 000			148 050 000	Voir aussi AF Ib, art. 2.

Page message tome 1, 2A resp. 2B / Département / Office / Crédit de charges (A) - Poste de revenus (E)				Projet du Conseil fédéral	Annonces tardives	Propositions de la Commission des finances du Conseil national	Propositions de la Commission des finances du Conseil des Etats	Remarques
				Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	
6 DEPARTEMENT FEDERAL DES FINANCES								
605 Administration fédérale des contributions								
2B 63	E110.0103	Impôt anticipé		6 634 000 000	6 649 000 000			
2B 64	E110.0105	Droits de timbre		2 350 000 000	2 375 000 000			
						Majorité	Minorité (Gysi Barbara, Andrey, Badertscher, Fischer Roland, Friedl Claudia, Matter Michel, Munz, Schneider Schüttel, Trede, Wettstein, Wyss)	
2B 64	E110.0106	Taxe sur la valeur ajoutée		25 410 000 000			25 413 500 000	Proposition commune des positions 605/E110.0106 et 605/A200.0001. Voir aussi AF Ib, art. 2, et AF II.
						Majorité	Minorité (Gysi Barbara, Andrey, Badertscher, Fischer Roland, Friedl Claudia, Matter Michel, Munz, Schneider Schüttel, Trede, Wettstein, Wyss)	
2B 69	A200.0001	Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire)		259 894 700			260 419 700	Proposition commune des positions 605/E110.0106 et 605/A200.0001. Voir aussi AF Ib, art. 2, et AF II.
2B 71	A230.0102	Impôt anticipé (part des cantons)		652 635 900	654 135 900			
620 Office fédéral des constructions et de la logistique								
						Majorité	Minorité (Strupler, Egger Mike, Grin, Guggisberg, Nicolet)	
2B 131	A201.0001	Investissements (enveloppe budgétaire)		305 047 000			300 000 000	Voir aussi AF Ib, art. 2, et AF II.

				Projet du Conseil fédéral	Annonces tardives	Propositions de la Commission des finances du Conseil national	Propositions de la Commission des finances du Conseil des Etats	Remarques
Page message tome 1, 2A resp. 2B / Département / Office / Crédit de charges (A) - Poste de revenus (E)				Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	
7	DEPARTEMENT FEDERAL DE L'ECONOMIE, DE LA FORMATION ET DE LA RECHERCHE							
701	Secrétariat général du DEFR							
2B 147	A231.0380	Contribution financière à Innosuisse		293 337 000		328 337 000	328 337 000	Proposition commune des positions 701/A231.0380 et 750/A231.0276. Voir aussi AF Ia, plafonds des dépenses, et art. 4.
704	Secrétariat d'État à l'économie							
2B 172	A231.0210	Coopération économique au développement, pays de l'Est		81 277 200				Voir aussi AF Ib, art. 2.
708	Office fédéral de l'agriculture							
2B 184	A200.0001	Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire)		76 288 600				Voir aussi AF Ib, art. 2.
2B 187	A231.0228	Sélection végétale et animale		40 428 400				Voir aussi AF Ib, art. 2.

				Propositions de la Commission des finances du Conseil national		Propositions de la Commission des finances du Conseil des Etats	Remarques
				Fr.		Fr.	
Page message tome 1, 2A resp. 2B / Département / Office / Crédit de charges (A) - Poste de revenus (E)							
Projet du Conseil fédéral				Annonces tardives			
Fr.				Fr.			
				Majorité	Minorité		
					(Munz, Andrey, Fischer Roland, Friedl Claudia, Gmür Alois, Gysi Barbara, Trede, Wettstein, Wyss)		
2B 188	A231.0229	Promotion de la qualité et des ventes	69 349 900	75 549 900	selon CF	75 549 900	Voir aussi AF Ia, plafonds des dépenses et art. 5, AF Ib, art. 2, ainsi qu'AF II.
				Majorité	Minorité		
					(Grin, Guggisberg, Nicolet, Reimann Lukas, Schwander, Strupler, Tuena)		
2B 191	A236.0105	Améliorations structurelles dans l'agriculture	87 038 300		92 038 300		
750	Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation						
				Majorité	Minorité I	Minorité II	
					(Grin, Guggisberg, Nicolet, Reimann Lukas, Schwander, Strupler, Tuena)	(Munz, Andrey, Badertscher, Fischer Roland, Friedl Claudia, Giacometti, Gysi Barbara, Matter Michel, Schneider Schüttel, Trede, Wettstein, Wyss)	
2B 244	A231.0272	Institutions chargées d'encourager la recherche	1 219 753 400		1 200 000 000	1 269 753 400	Minorité II Proposition commune des positions 750/A231.0272 et 750/A231.0276. Voir aussi AF Ia, plafonds des dépenses et art. 4.

			Projet du Conseil fédéral	Annonces tardives	Propositions de la Commission des finances du Conseil national			Propositions de la Commission des finances du Conseil des Etats		Remarques
Page message tome 1, 2A resp. 2B / Département / Office / Crédit de charges (A) - Poste de revenus (E)					Fr.	Fr.	Fr.	Fr.		
					Majorité	Minorité I (Munz, Badertscher, Fischer Roland, Friedl Claudia, Gysi Barbara, Matter Michel, Schneider Schüttel, Trede, Wettstein, Wyss)	Minorité II (Munz, Andrey, Badertscher, Fischer Roland, Friedl Claudia, Gysi Barbara, Matter Michel, Schneider Schüttel, Trede, Wettstein, Wyss)			
2B 250	A231.0269	Mobilité internationale, formation			51 258 600		71 258 600	101 258 600	Minorité I Voir aussi AF Ia, crédits d'engagement et art. 4. Minorité II Voir aussi AF Ia, crédits d'engagement et art. 4, anisi qu'AF Ib, art. 2.	
					Majorité	Minorité II (Munz, Andrey, Badertscher, Fischer Roland, Friedl Claudia, Giacometti, Gysi Barbara, Matter Michel, Schneider Schüttel, Trede, Wettstein, Wyss)				
2B 252	A231.0276	Programmes de recherche de l'UE			410 886 200	375 886 200	360 886 200	375 886 200	Majorité CdF-N et CdF-E Proposition commune des positions 701/A231.0380 et 750/A231.0276. Voir aussi AF Ia, plafonds des dépenses, et art. 4. Minorité II Proposition comune des positions 750/A231.0272 et 750/A231.0276. Voir aussi AF Ia, plafonds des dépenses et art. 4.	

Page message tome 1, 2A resp. 2B / Département / Office / Crédit de charges (A) - Poste de revenus (E)				Projet du Conseil fédéral	Annonces tardives	Propositions de la Commission des finances du Conseil national	Propositions de la Commission des finances du Conseil des Etats	Remarques
				Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	
8	DEPARTEMENT FEDERAL DE L'ENVIRONNEMENT, DES TRANSPORTS, DE L'ENERGIE ET DE LA COMMUNICATION							
801	Secrétariat général du DETEC							
						Majorité	Minorité (Nicolet, Grin, Guggisberg, Reimann Lukas, Schwander, Strupler, Tuena)	
2B 271	A200.0001	Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	23 617 300				23 078 900	Voir aussi AF Ib, art. 2, et AF II.
802	Office fédéral des transports							
						Majorité	Minorité (Nicolet, Grin, Guggisberg, Reimann Lukas, Schwander, Strupler, Tuena)	
2B 282	A200.0001	Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	73 385 600				72 880 900	Voir aussi AF Ib, art. 2, et AF II.
805	Office fédéral de l'énergie							
						Majorité	Minorité (Schilliger, Grin, Guggisberg, Nicolet, Reimann Lukas, Schwander, Strupler, Tuena)	
2B 311	A231.0304	Programme SuisseEnergie	42 402 100				34 657 000	Voir aussi AF II.
-	A290.0145	Mécanisme de sauvetage destiné au secteur de l'électricité	-	-	4 000 000 000			
810	Office fédéral de l'environnement							
						Majorité	Minorité (Nicolet, Grin, Guggisberg, Reimann Lukas, Schwander, Strupler, Tuena)	
2B 354	A200.0001	Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	222 371 100				220 019 600	Voir aussi AF Ib, art. 2, et AF II.

			Projet du Conseil fédéral	Annonces tardives	Propositions de la Commission des finances du Conseil national	Propositions de la Commission des finances du Conseil des Etats	Remarques
Page message tome 1, 2A resp. 2B / Département / Office / Crédit de charges (A) - Poste de revenus (E)			Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	
					Majorité	Minorité (Wettstein, Andrey, Badertscher, Fischer Roland, Friedl Claudia, Gschwind, Gysi Barbara, Matter Michel, Munz, Schneider Schüttel, Trede, Wyss)	
2B 360	A236.0121	Technologies environnementale	4 795 100			5 795 100	Voir aussi AF Ia, crédits d'engagement et art. 5, ainsi qu'AF II.
					Majorité	Minorité (Schneider Schüttel, Fischer Roland, Friedl Claudia, Gmür Alois, Gschwind, Matter Michel, Munz, Wettstein, Wyss)	
2B 361	A231.0323	Animaux sauvages, chasse et pêche	7 964 300		11 964 300	<i>selon CF</i>	Voir aussi AF Ib, art. 2.
GROUPES DE COMPTES							
Dépenses de personnel							
T1 74 / 2A 9 - 2B 384		Dépenses de personnel	6 364 782 100		Majorité	Minorité (Schwander, Egger Mike, Grin, Guggisberg, Nicolet, Strupler, Tuena)	Voir aussi AF Ib, art. 2, et AF II.
						6 339 982 100	

			Projet du Conseil fédéral	Propositions de la Commission des finances du Conseil national	Propositions de la Commission des finances du Conseil des Etats	Remarques
			Fr.	Fr.	Fr.	
Crédit d'engagement sollicité par la voie du budget 2023						
Non soumis au frein aux dépenses						
5	DEPARTEMENT FEDERAL DE LA DEFENSE, DE LA PROTECTION DE LA POPULATION ET DES SPORTS					
504	Office fédéral du sport					
-	V0383.0 A231.0109	Athlétisme CM de relais 2024	-	650 000		Voir aussi AF Ia, crédits budgétaires et art. 5, ainsi qu'AF Ib, art. 2.

			Crédits d'engagement autorisés antérieurement	Projet du Conseil fédéral	Propositions de la Commission des finances du Conseil national		Propositions de la Commission des finances	Remarques
			Fr.	Fr.	Fr.		Fr.	
Crédits d'engagement ouverts, autorisés antérieurement								
Soumis au frein aux dépenses								
7	DEPARTEMENT FEDERAL DE L'ECONOMIE, DE LA FORMATION ET DE LA RECHERCHE							
750	Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation							
					Majorité	Minorité I (Munz, Badertscher, Fischer Roland, Friedl Claudia, Gysi Barbara, Matter Michel, Schneider Schüttel, Trede, Wettstein, Wyss)	Minorité II (Munz, Andrey, Badertscher, Fischer Roland, Friedl Claudia, Gysi Barbara, Matter Michel, Schneider Schüttel, Trede, Wettstein, Wyss)	
-	V0304.03 A231.0269	Mobilité int. Activités mobilité et coopération 2021–2024	198 900 000	-		20 000 000	50 000 000	Minorité I Voir aussi AF Ia, crédits budgétaires et art. 4. Minorité II Voir aussi AF Ia, crédits budgétaires et art. 4, ainsi qu'AF Ib, art. 2.
Non soumis au frein aux dépenses								
8	DEPARTEMENT FEDERAL DE L'ENVIRONNEMENT, DES TRANSPORTS, DE L'ENERGIE ET DE LA COMMUNICATION							
810	Office fédéral de l'environnement							
					Majorité	Minorité (Wettstein, Andrey, Badertscher, Fischer Roland, Friedl Claudia, Gschwind, Gysi Barbara, Matter Michel, Munz, Schneider Schüttel, Trede, Wyss)		
-	V0307.00 A236.0121	Technologie environnementale 2019–2023	25 000 000	-		1 000 000		Voir aussi AF Ia, crédits budgétaires et art. 5, ainsi qu'AF II.

			Projet du Conseil fédéral	Propositions de la Commission des finances du Conseil national	Propositions de la Commission des finances du Conseil des Etats	Remarques
			Fr.	Fr.	Fr.	
Plafonds des dépenses sollicités par la voie du budget 2023						
Non soumis au frein aux dépenses						
2 DEPARTEMENT FEDERAL DES AFFAIRES ETRANGERES						
202 Département fédéral des affaires étrangères						
				Majorité	Minorité (Badertscher, Andrey, Fischer Roland, Friedl Claudia, Giacometti, Gysi Barbara, Matter Michel, Munz, Schneider Schüttel, Trede, Wettstein, Wyss)	
T1 95	Z0065.00 A231.0441	Institution nationale des droits de l'homme (INDH) 2023- 2026	4 000 000		10 000 000	Voir aussi AF Ia, art. 5, et AF II.

		Plafonds des dépenses autorisés antérieurement	Projet du Conseil fédéral	Propositions de la Commission des finances du Conseil national	Propositions de la Commission des finances du Conseil des Etats	Remarques
Page message tome 1, 2A resp. 2B / Département / Office / Plafond des dépenses (Z) - Crédit de charges (A)		Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	
Plafonds des dépenses ouverts, autorisés antérieurement						
Soumis au frein aux dépenses						
7	DEPARTEMENT FEDERAL DE L'ECONOMIE, DE LA FORMATION ET DE LA RECHERCHE					
701	Secrétariat général du DEFR					
-	Z0061.01 A231.0380	Encouragement de l'innovation (Innosuisse) 2021-2024	1 201 500 000	-	35 000 000	Voir aussi AF Ia, crédits budgétaires et art. 4.
750	Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation					
-	Z0009.04 A231.0272	Institutions chargées d'encourager la recherche 2021-2024	4 956 600 000	-	50 000 000	Voir aussi AF Ia, crédits budgétaires et art. 4.
Non soumis au frein aux dépenses						
7	DEPARTEMENT FEDERAL DE L'ECONOMIE, DE LA FORMATION ET DE LA RECHERCHE					
708	Office fédéral de l'agriculture					
-	Z0023.05 A231.0229 A231.0230 A231.0231 A231.0232 A231.0382	Production et ventes 2022–2025	2 216 000 000	-	6 200 000	Voir aussi AF Ia, crédits budgétaires et art. 5, AF Ib, art. 2, ainsi qu'AF II.
				Majorité	Minorité II (Munz, Andrey, Badertscher, Fischer Roland, Friedl Claudia, Giacometti, Gysi Barbara, Matter Michel, Schneider Schüttel, Trede, Wettstein, Wyss)	
				Majorité	Minorité (Munz, Andrey, Fischer Roland, Friedl Claudia, Gmür Alois, Gysi Barbara, Trede, Wettstein, Wyss)	

**Arrêté fédéral la
concernant le budget pour l'année 2023**

du ... décembre 2022

L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse,
vu les art. 126 et 167 de la Constitution fédérale¹,
vu le message du Conseil fédéral du 17 août 2022² et
les annonces tardives du Conseil fédéral des
30 septembre 2022 et 26 octobre 2022,

*arrête :***Art. 1 Compte de résultats**

¹ Les charges et les revenus inscrits au budget 2023 de
la Confédération suisse sont approuvés.

² Le compte de résultats tel que prévu au budget 2023
se solde par:

		francs			
a.	des charges de	81 388 594 100	... 81 379 194 100	... 81 390 404 100	... 81 311 294 100
b.	des revenus de	81 692 326 600	... 81 732 326 600		
c.	un résultat annuel de	303 732 500	... 353 132 500	...341 922 500	...421 032 500

¹ RS 101² Non publié dans la FF

Art. 2 Compte des investissements

¹ Les dépenses et les recettes d'investissement inscrites au budget 2023 de la Confédération suisse sont approuvées.

² Le compte des investissements tel que prévu au budget 2023 se solde par:

	francs	
a. des dépenses d'investissement de		
	5 543 644 600	... 9 543 644 600
b. des recettes d'investissement de	1 038 097 400	
c. des investissements nets de	4 505 547 200	... 8 505 547 200

Art. 3 Plafond des dépenses autorisées par le frein à l'endettement

¹ Conformément à l'art. 126, al. 2, de la Constitution fédérale (Cst.), le budget se fonde sur un plafond des dépenses totales de 80 626 363 454 francs. ... de 80 666 803 454 francs.

² Conformément à l'art. 126, al. 3, Cst., ce montant est relevé de 1 700 000 000 francs pour couvrir des besoins financiers exceptionnels, atteignant ainsi 82 326 363 454 francs. ... de 5 700 000 000 francs pour... ... atteignant ainsi 86 366 803 454 francs.

³ Les dépenses totales figurant au compte de résultats et au compte des investissements s'élèvent à ... à 82 167 448 500 francs. Elles sont inférieures de 86 158 048 500 francs. ... de 158 914 954 francs au plafond des dépenses 208 754 954 francs. ... autorisées fixé à l'al. 2.

Art. 3 ▼ Besoins financiers exceptionnels

... à 86 169 258 500 francs. ...
... de 197 544 954 francs. ...

Art. 3 ▼ Besoins financiers exceptionnels

... à 86 090 148 500 francs. ...
... de 276 654 954 francs. ...

⁴ Conformément à l'art. 17*b*, al. 1, de la loi du 7 octobre 2005 sur les finances (LFC)³, le plafond des dépenses autorisées visé à l'al. 2 est abaissé en proportion du montant de l'écart visé à l'al. 3 pour s'établir à 82 167 448 500 francs. Conformément à l'art. 17*d* LFC, cet abaissement est bonifié au compte d'amortissement.

Art. 4 Crédits d'engagement soumis au frein aux dépenses

¹ Les crédits d'engagement suivants, dont le détail figure dans des listes spéciales, sont approuvés:

	francs
a. Relations avec l'étranger - coopération internationale	50 000 000
b. Sécurité	274 742 300
c. Programme de construction 2023 du domaine des EPF (projets individuels)	87 600 000
d. Autres projets immobiliers des EPF (constructions dont le coût est inférieur à 10 mio de fr.)	111 000 000

... à

86 169 258 500 francs. ...

... à

86 090 148 500 francs. ...

... à

Art. 4 Crédits d'engagement et plafonds des dépenses soumis au frein aux dépenses

Art. 4 ▼ Frein aux dépenses

Art. 4 Crédits d'engagement et plafonds des dépenses soumis au frein aux dépenses

Art. 4 ▼ Frein aux dépenses

³ RS 611.0

Majorité	Minorité I	Minorité II	
	(Munz, Badertscher, Fischer Roland, Friedl Claudia, Gysi Barbara, Matter Michel, Schneider Schüttel, Trede, Wettstein, Wyss)	(Munz, Andrey, Badertscher, Fischer Roland, Friedl Claudia, Gysi Barbara, Matter Michel, Schneider Schüttel, Trede, Wettstein, Wyss)	
	e. Formation et recherche		
	20 000 000	... 50 000 000	

Minorité I
Position V0304.03.
Voir aussi AF Ia, crédits budgétaires et crédits d'engagement.

Minorité II
Position V0304.03.
Voir aussi AF Ia, crédits budgétaires et crédits d'engagement, ainsi qu'AF Ib, art. 2.

² La durée de validité du crédit d'engagement pour des mesures de protection contre le bruit pour les années 2016 à 2018, sollicité dans le cadre du budget 2016 par la voie de l'arrêté fédéral I du 17 décembre 2015⁴ et étendue le 13 décembre 2018⁵, est prolongée de deux ans jusqu'en 2024. Dans le même temps, un crédit additionnel de 48 millions de francs est approuvé.

⁴ FF 2016 2123

⁵ FF 2019 2063

Propositions de la Commission des finances du Conseil national		Propositions de la Commission des finances du Conseil des Etats	Remarques	B 5
³ Les plafonds des dépenses suivants, dont le détail figure dans des listes spéciales, sont approuvés:		³ Les plafonds des dépenses suivants, dont le détail figure dans des listes spéciales, sont approuvés:		
		francs		
Majorité		Minorité II (Munz, Andrey, Badertscher, Fischer Roland, Friedl Claudia, Giacometti, Gysi Barbara, Matter Michel, Schneider Schüttel, Trede, Wettstein, Wyss)		
a. formation et recherche		a. formation et recherche		
35 000 000		35 000 000		
... 50 000 000				
		Majorité CdF-N et CdF-E Position Z0061.01. Voir aussi AF Ia, crédits budgétaires et plafonds des dépenses.		
		Minorité Position Z0009.04. Voir aussi AF Ia, crédits budgétaires et plafonds des dépenses.		

**Art. 5 Crédits d'engagement et plafonds des
dépenses non soumis au frein aux
dépenses**

¹ Les crédits d'engagement suivants, dont le détail
figure dans des listes spéciales, sont approuvés:

		francs
a.	Sécurité	11 500 000
b.	Formation et recherche	5 400 000
c.	Culture et loisirs	7 000 000
d.	Agriculture et alimentation	10 700 000
e.	Économie	6 030 000

... 7 650 000

Majorité**Minorité**

(Wettstein, Andrey,
Badertscher, Fischer
Roland, Friedl Claudia,
Gschwind, Gysi
Barbara, Matter Michel,
Munz, Schneider
Schüttel, Trede, Wyss)

f. Environnement et
aménagement du
territoire

1 000 000

Position V0383.00.
Voir aussi AF Ia, crédits
budgétaires et crédits
d'engagement, ainsi
qu'AF Ib, art. 2.

Position V0307.00.
Voir aussi AF Ia, crédits
budgétaires et crédits
d'engagement, ainsi
qu'AF II.

² Les arrêtés fédéraux suivants sont prolongés, sans faire l'objet d'une augmentation de crédits:

- a. l'arrêté fédéral du 18 septembre 2018⁶ concernant les aides financières à l'accueil extrafamilial pour enfant pour les années 2019 à 2024 est prolongé d'un an jusqu'au 31 décembre 2024;
- b. l'arrêté fédéral du 2 mai 2017⁷ concernant les aides financières à l'augmentation des subventions cantonales et communales à l'accueil extra-familial pour enfants, qui a fait l'objet d'une augmentation de crédits le 7 juin 2021⁸, est prolongé d'un an jusqu'au 30 juin 2024.

⁶ FF 2019 1119

⁷ FF 2018 3169

⁸ Non publié dans la FF

³ Les plafonds des dépenses suivants, dont le détail figure dans des listes spéciales, sont approuvés:

	francs
a. Relations avec l'étranger - coopération internationale	4 000 000
b. Économie	4 300 000

Majorité	Minorité		
	(Badertscher, Andrey, Fischer Roland, Friedl Claudia, Giacometti, Gysi Barbara, Matter Michel, Munz, Schneider Schüttel, Trede, Wettstein, Wyss)		
	... 10 000 000		Position Z0065.00. Voir aussi AF Ia, plafonds des dépenses, ainsi qu'AF II.
Majorité	Minorité		
	(Munz, Andrey, Fischer Roland, Friedl Claudia, Gmür Alois, Gysi Barbara, Trede, Wettstein, Wyss)		
c. Agriculture et alimentation	<i>biffer (= selon CF)</i>	c. Agriculture et alimentation	Position Z0023.05. Voir aussi AF Ia, crédits budgétaires et plafonds des dépenses, AF Ib, art. 2, ainsi qu'AF II.
6 200 000		6 200 000	

Art. 6 Transferts de crédits par le Conseil fédéral

Le Conseil fédéral est autorisé à procéder à des transferts de crédits entre le crédit budgétaire "COVID: acquisition de matériel sanitaire" et le crédit budgétaire "COVID: aide humanitaire", afin de permettre la livraison de matériel sanitaire à des pays en développement et à des pays bénéficiant de l'aide humanitaire.

Art. 7 Transferts de crédits dans le domaine propre de l'administration

¹ L'administration est autorisée à procéder à des transferts de crédits entre les enveloppes budgétaires, entre les enveloppes budgétaires et les crédits ponctuels ainsi qu'entre les crédits ponctuels.

² L'enveloppe budgétaire ou le crédit ponctuel ayant fait l'objet d'un transfert de crédits peut être majoré à concurrence de 3 % au maximum du crédit budgétaire autorisé. Le DFF (AFF) et la Chancellerie fédérale peuvent accorder des exceptions pour financer des investissements portés à l'actif, non budgétisés auprès des fournisseurs de prestations informatiques.

Art. 8 Autres transferts de crédits

¹ Le DFAE (DDC) est autorisé à procéder à des transferts de crédits entre les charges du Corps suisse d'aide humanitaire (enveloppe budgétaire "Charges de fonctionnement ") et le crédit budgétaire "Actions humanitaires". Ces transferts ne doivent pas dépasser le montant total de 7 millions de francs.

² Le DFAE (Direction politique) est autorisé à procéder à des transferts de crédits entre les charges du Pool d'experts suisse pour la promotion civile de la paix (enveloppe budgétaire "Charges de fonctionnement") et le crédit budgétaire "Gestion civile des conflits et droits de l'homme". Ces transferts ne doivent pas dépasser le montant total de 3 millions de francs.

³ Le DFAE (DDC) est autorisé à procéder à des transferts de crédits entre les crédits budgétaires "Coopération au développement (bilatérale)" et "Contributions à des organisations multilatérales" d'un côté, et le crédit budgétaire "Actions humanitaires", de l'autre. Ces transferts ne doivent pas dépasser le montant total de 30 millions de francs.

⁴ Le DFAE (DDC) est autorisé à procéder à des transferts de crédits entre les crédits budgétaires "Prêts et participations, coopération internationale" et "Contributions à des investissements, coopération internationale", d'une part, ainsi qu'entre ces deux crédits et le crédit budgétaire "Coopération au développement (bilatérale)", d'autre part. Ces transferts ne doivent pas dépasser le montant total de 2,5 millions de francs.

⁵ Le DEFR (SG) et le DFF (OFCL) sont autorisés à procéder à des transferts de crédits entre le crédit d'investissement de l'OFCL destiné aux constructions des EPF et la contribution financière au domaine des EPF. Ces transferts ne doivent pas dépasser le seuil de 20 % du crédit ponctuel autorisé pour les constructions des EPF.

⁶ Le DEFR (SECO) est autorisé à procéder à des transferts de crédits entre le crédit budgétaire "Prêts et participations, pays en développement" d'une part, et le crédit budgétaire "Coopération économique au développement (bilatérale)", d'autre part. Ces transferts ne doivent pas dépasser le montant total de 9,5 millions de francs.

⁷ Le DEFR (SEFRI) est autorisé à procéder à des transferts de crédits entre le crédit budgétaire «Programmes de recherche de l'UE» et le crédit budgétaire «Mesures transitoires relatives au paquet Horizon 2021-2027» pour un montant de 86,3 millions.

**Art. 9 Transferts de crédits dans le programme
de construction 2023 du domaine des
EPF**

¹ Le DEFR est autorisé à procéder à des transferts entre le crédit d'engagement visé à l'art. 4, al. 1, let. b, let. c et le crédit-cadre visé à l'art. 5, al. 1, let. b.

² Les transferts de crédits ne doivent pas dépasser 5 % du montant du crédit concerné.

**Art. 10 Dépassements de crédits visés à l'art. 36,
al. 4, LFC**

¹ Des dépassements sont autorisés sans condition pour les crédits suivants:

316	OFSP	A231.0215	Prestations de l'assurance militaire
500	SG-DDPS	A202.0103	Risques non assurés
601	AFF	A240.0101	Taux d'intérêt passifs
601	AFF	A202.0115	Risques non assurés
605	AFC	A240.0103	Intérêts rémunératoires liés aux impôts et taxes
606	OFDF	A240.0104	Charges financières
614	OFPER	A202.0157	Apport à des provisions, charges de prévoyance IPSAS 39
614	OFPER	A202.xxxx	Contributions d'assainissement, caisses de prévoyance fermées
725	OFL	A231.0236	Abaissement supplémentaire des loyers

803 OFAC A231.0302 Apport à des provisions,
Fonds de pension Eurocontrol

² S'ils sont requis par une hausse quantitative, des
dépassements sont autorisés pour les crédits suivants:

420 SEM A231.0152 Requérants d'asile:
charges de procédure

420 SEM A231.0153 Aide sociale requérants
d'asile, personnes admises à
titre provisoire, réfugiés

420 SEM A231.0159 Mesures d'intégration des
étrangers

420 SEM A290.0144 Ukraine: contributions aux
cantons

606 OFDF A202.0123 Indemnisation pour la
perception de la
redevance pour l'utilisation
des routes nationales

606 OFDF A202.0124 Indemnisation pour la
perception de la redevance
sur le trafic des poids lourds

³ Des dépassements de crédits de 10 %, mais d'un
montant de 3 millions au maximum, sont autorisés pour
les contributions obligatoires à des organisations
internationales à condition qu'ils ne puissent pas être
influencés par l'unité administrative compétente.

Art. 11 Disposition finale

Le présent arrêté n'est pas soumis au référendum.

**Arrêté fédéral Ib
concernant le cadre financier inscrit au
budget 2023**

du ... décembre 2022

L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse,
vu les art. 126 et 167 de la Constitution¹,
vu le message du Conseil fédéral du 17 août 2022² et les
annonces tardives du Conseil fédéral des 30 septembre 2022
et 26 octobre 2022,

arrête :

**Art. 1 Cadre financier ainsi qu'objectifs, paramètres et
valeurs cibles relatifs aux groupes de prestations**

Le cadre financier ainsi que les objectifs, les paramètres et les
valeurs cibles visés à l'art. 29, al. 2, de la loi du 7 octobre 2005
sur les finances³ sont fixés pour les groupes de prestations
cités à l'annexe 1.

¹ RS 101

² Non publié dans la FF

³ RS 611.0

Art. 2 Conditions-cadres de l'utilisation des crédits

Les conditions-cadres de l'utilisation des crédits visées à l'art. 25, al. 3, de la loi du 13 décembre 2002 sur l'Assemblée fédérale⁴ sont fixées pour les enveloppes budgétaires mentionnées à l'annexe 2.

Art. 3 Disposition finale

Le présent arrêté n'est pas soumis au référendum.

⁴ RS 171.10

Annexe 1 (art. 1)

Cadre financier ainsi qu'objectifs, paramètres et valeurs cibles fixés pour les groupes de prestations

DEPARTEMENT FEDERAL DE L'INTERIEUR

305 Archives fédérales suisses

GP1: Gestion de l'information

(Tome 2A, p. 120)

- Objectif :

Accès fiable et moderne aux données

les AFS adaptent à l'évolution numérique l'accès aux données
archivées et aux informations destinées à l'administration
fédérale et à la société (cyberadministration, société de
l'information)

Majorité

Minorité

(Herzog Eva, Carobbio
Guscetti, Ettlin Erich,
Thorens Goumaz,
Zanetti Roberto)

- Nouveau paramètre :
Heures d'ouverture
(physiques) des
Archives fédérales
(jours/semaine)
- Nouvelle valeur-cible:
B 2023 : 4

Voir aussi AF II.

DEPARTEMENT FEDERAL DE LA DEFENSE, DE LA PROTECTION DE LA POPULATION ET DES SPORTS

506 Office fédéral de la protection de la population

GP1: Protection de la population

(Tome 2A, S. 308)

- Objectif :

Instruction

Les prestations du centre national de compétences en matière de catastrophes et de situations d'urgence sont fournies en bonne qualité et de manière économique.

- Paramètre :

Satisfaction des clients (% , min.)

- Valeur-cible :

B 2023 : 80

- Valeur-cible modifiée :

B 2023: 85

Voir aussi AF II.

Annexe 2 (art. 2)

Conditions-cadres de l'utilisation des crédits

DEPARTEMENT FEDERAL DES AFFAIRES ETRANGERES

202 Département fédéral des affaires étrangères

A231.0332 Actions humanitaires

Majorité	Minorité		
	(Badertscher, Andrey, Fischer Roland, Friedl Claudia, Gysi Barbara, Matter Michel, Munz, Schneider Schüttel, Trede, Wettstein, Wyss)		
	Les moyens supplémentaires de 50 000 000 francs sont destinés à des mesures dans le domaine de la sécurité alimentaire.		Voir aussi AF Ia, crédits budgétaires.

A231.0330 Contributions à des organisations multilatérales

Majorité	Minorité		
	(Friedl Claudia, Andrey, Badertscher, Fischer Roland, Gysi Barbara, Munz, Schneider Schüttel, Trede, Wettstein, Wyss)		
	Les moyens supplémentaires de 50 000 000 francs sont destinés au Green Climate Fund (GCF).		Voir aussi AF Ia, crédits budgétaires.

A231.0336 Coopération au développement, pays de l'Est

Majorité	Minorité	Majorité	Minorité
	(Friedl Claudia, Andrey, Badertscher, Fischer Roland, Gysi Barbara, Matter Michel, Munz, Schneider Schüttel, Trede, Wettstein, Wyss)		(Français, Gapany, Würth)
	Les moyens supplémentaires de 60 000 000 francs sont destinés à la coopération au développement (reconstruction) en Ukraine.		Les ressources prévues dans le projet de budget du Conseil fédéral au titre de l'aide civile en Ukraine sont augmentées de 25 494 400 francs. Ces ressources sont destinées uniquement aux infrastructures civiles sur place.

Minorité CdF-N :
Voir aussi AF Ia, crédits budgétaires.

DEPARTEMENT FEDERAL DE L'INTERIEUR

316 Office fédéral de la santé publique

A200.0001 Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire)

Majorité	Minorité	
	(Nicolet, Grin, Guggisberg, Reimann Lukas, Schwander, Strupler, Tuena)	
	La diminution de ce crédit de 1 595 500 francs est réalisée dans le domaine du personnel.	

Voir aussi AF Ia, crédits budgétaires, et AF II.

317 Office fédéral de la statistique

A200.0001 Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire)

Majorité

Minorité

(Nicolet, Grin, Guggisberg, Reimann Lukas,
Schwander, Strupler, Tuena)

La diminution de ce crédit de 1 803 600
francs est réalisée dans le domaine du
personnel.

Voir aussi AF Ia, crédits
budgétaires, et AF II.

318 Office fédéral des assurances sociales

A231.0247 Protection et droits de l'enfant

Les moyens inscrits au budget 2023 sont utilisés conformément à l'ordonnance du
11 juin 2010 sur des mesures de protection des enfants et des jeunes et sur le
renforcement des droits de l'enfant (RS 311.039.1).

341 Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires

A200.0001 Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire)

Majorité

Minorité

(Schneider Schüttel, Andrey, Badertscher, Bourgeois, Fischer Roland, Friedl Claudia, Gysi Barbara, Matter Michel, Munz, Trede, Wettstein, Wyss)

Les moyens supplémentaires de 360 000 francs sont destinés à la création de deux postes dans le domaine de l'homologation de produits phytosanitaires.

Voir aussi AF Ia, crédits budgétaires, et AF II.

DEPARTEMENT FEDERAL DE JUSTICE ET POLICE

420 Secrétariat d'État aux migrations

A200.0001 Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire)

Majorité

Minorité

(Fischer Benjamin, Egger Mike, Grin, Guggisberg, Nicolet, Schwander, Strupler)

La diminution de ce crédit est réalisée dans le domaine de personnel (-9 300 000 de francs) et dans le domaine des dépenses de biens et services et d'exploitation (-12 700 000 de francs).

Voir aussi AF Ia, crédits budgétaires.

DEPARTEMENT FEDERAL DE LA DEFENSE, DE LA PROTECTION DE LA POPULATION ET DES SPORTS

504 Office fédéral du sport

A231.0108 Fédérations sportives et autres organisations

Les moyens supplémentaires de 360 000 francs sont destinés à l'amélioration de l'éthique dans le sport, à savoir au service de signalement Swiss Sport Integrity.

Voir aussi AF Ia, crédits budgétaires.

A231.0109 Manifestations sportives internationale

Les moyens supplémentaires de 650 000 francs sont destinés aux championnats du monde de relais en 2024 à Lausanne.

Voir aussi AF Ia, crédits budgétaires et crédits d'engagement ainsi qu'art. 5.

525 Défense

A202.0185 COVID: acquisition de matériel sanitaire

La diminution de ce crédit de 82 000 000 est réalisée dans le domaine de l'acquisition des vaccins contre le COVID-19.

Voir aussi AF Ia, crédits budgétaires.

DEPARTEMENT FEDERAL DES FINANCES

605 Administration fédérale des contributions

E110.0106 Taxe sur la valeur ajoutée

A200.0001 Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire)

Majorité	Minorité I		
	(Gysi Barbara, Andrey, Badertscher, Fischer Roland, Friedl Claudia, Matter Michel, Munz, Schneider Schüttel, Trede, Wettstein, Wyss)		
	Les moyens supplémentaires sont destinés à la création de cinq postes dans le domaine des contrôles de la TVA. La création de ces postes commencera en 2022, la moitié des dépenses de personnel supplémentaires (2,5 ETP) étant engagées à ce moment-là ; les postes seront complètement pourvus dès 2023. Le produit de l'impôt fédéral direct sera augmenté de 3 500 000 de francs la première année et de 7 000 000 de francs les années suivantes.		Voir aussi AF Ia, crédits budgétaires, et AF II.

620 Office fédéral des constructions et de la logistique

A201.0001 Investissements (enveloppe budgétaire)

Majorité	Minorité		
	(Strupler, Egger Mike, Grin, Guggisberg, Nicolet)		
	La diminution de ce crédit de 5 047 000 francs est réalisée de manière transversale.		Voir aussi AF Ia, crédits budgétaires, et AF II.

DEPARTEMENT FEDERAL DE L'ECONOMIE, DE LA FORMATION ET DE LA RECHERCHE

704 Secrétariat d'État à l'économie

A231.0210 Coopération économique au développement, pays de l'Est

Majorité	Minorité	Majorité	Minorité
	(Friedl Claudia, Andrey, Badertscher, Fischer Roland, Gysi Barbara, Matter Michel, Munz, Schneider Schüttel, Trede, Wettstein, Wyss)		(Français, Gapany, Knecht, Würth)
	Les moyens supplémentaires de 30 000 000 francs sont destinés à la coopération économique au développement (reconstruction) en Ukraine.		Les ressources prévues dans le projet de budget du Conseil fédéral au titre de l'aide civile en Ukraine sont augmentées de 1 894 400 francs. Ces ressources sont destinées uniquement aux infrastructures civiles sur place.

Minorité CdF-N :
Voir aussi AF Ia, crédits budgétaires.

A236.0142 Contributions à des investissements, pays en développement

Majorité	Minorité
	(Français, Knecht, Würth)
	Le montant de 19 000 000 de francs nouvellement prévu pour ce compte en 2023 doit être entièrement consacré à l'aide civile en l'Ukraine.

708 Office fédéral de l'agriculture

A200.0001 Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire)

Majorité	Minorité		
	(Grin, Guggisberg, Nicolet, Reimann Lukas, Schwander, Strupler, Tuena)		
	La diminution de ce crédit de 900 000 francs doit être réalisée au moyen de la réduction des charges de personnel affecté à la mise en œuvre de l'iv.pa. 19.475 « Réduire le risque de l'utilisation de pesticides ».		Voir aussi AF Ia, crédits budgétaires.

A231.0228 Sélection végétale et animale

Majorité	Minorité		
	(Grin, Badertscher, Bourgeois, Gschwind, Guggisberg, Nicolet, Reimann Lukas, Schwander, Strupler, Tuena)		
	Les moyens supplémentaires de 3 900 000 francs sont destinés à la préservation des races indigènes d'animaux de rente.	Les moyens supplémentaires de 3 900 000 francs sont destinés à la préservation des races indigènes d'animaux de rente.	Voir aussi AF Ia, crédits budgétaires.

A231.0229 Promotion de la qualité et des ventes

Majorité

Minorité

(Munz, Andrey, Fischer Roland, Friedl
Claudia, Gmür Alois, Gysi Barbara, Trede,
Wettstein, Wyss)

Les moyens supplémentaires de
6 200 000 francs sont destinés à la
promotion des ventes de vin suisse.

Sur les fonds inscrits au budget 2023,
9 000 000 de francs sont utilisés en faveur de
la promotion des ventes de vins suisses.

Les moyens supplémentaires de 6 200 000
francs sont destinés à la promotion des ventes
de vin suisse.

Voir aussi AF Ia, crédits
budgétaires, plafonds
des dépenses et art. 5,
ainsi qu'AF II.

A231.0234 Paiements directs versés dans l'agriculture

Majorité

Minorité

(Munz, Andrey, Fischer Roland, Friedl
Claudia, Giacometti, Gysi Barbara, Matter
Michel, Schneider Schüttel, Trede, Wettstein,
Wyss)

Les moyens alloués aux
contributions à la sécurité de
l'approvisionnement se montent à
1 080 000 000 de francs.

biffer

750 Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation

A231.0269 Mobilité internationale, formation

Majorité	Minorité II		
	(Munz, Andrey, Badertscher, Fischer Roland, Friedl Claudia, Gysi Barbara, Matter Michel, Schneider Schüttel, Trede, Wettstein, Wyss)		
	Les moyens supplémentaires de 50 000 000 francs sont destinés au programme Erasmus+.		Voir aussi AF Ia, crédits budgétaires, crédits d'engagement et art.4.

DEPARTEMENT FEDERAL DE L'ENVIRONNEMENT, DES TRANSPORTS, DE L'ENERGIE ET DE LA COMMUNICATION

801 Secrétariat général du DETEC

A200.0001 Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire)

Majorité	Minorité		
	(Nicolet, Grin, Guggisberg, Reimann Lukas, Schwander, Strupler, Tuena)		
	La diminution de ce crédit de 538 400 francs est réalisée dans le domaine du personnel.		Voir aussi AF Ia, crédits budgétaires, et AF II.

802 Office fédéral des transports

A200.0001 Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire)

Majorité

Minorité

(Nicolet, Grin, Guggisberg, Reimann Lukas,
Schwander, Strupler, Tuena)

La diminution de ce crédit de 504 700 francs
est réalisée dans le domaine du personnel.

Voir aussi AF Ia, crédits
budgétaires, et AF II.

810 Office fédéral de l'environnement

A200.0001 Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire)

Majorité

Minorité

(Nicolet, Grin, Guggisberg, Reimann Lukas,
Schwander, Strupler, Tuena)

La diminution de ce crédit de 2 351 500
francs est réalisée dans le domaine du
personnel.

Voir aussi AF Ia, crédits
budgétaires, et AF II.

A231.0323 Animaux sauvages, chasse et pêche

Majorité

Minorité

(Schneider Schüttel, Fischer Roland, Friedl
Claudia, Gmür Alois, Gschwind, Matter
Michel, Munz, Wettstein, Wyss)

Les moyens supplémentaires de
4 000 000 de francs sont destinés à
des mesures urgentes pour la
protection des troupeaux.

biffer

Les moyens supplémentaires de 4 000 000 de
francs sont destinés à des mesures urgentes
pour la protection des troupeaux.

Voir aussi AF Ia, crédits
budgétaires.

GROUPES DE COMPTES

Dépenses de personnel

Majorité

Minorité

(Schwander, Egger Mike, Grin, Guggisberg,
Nicolet, Strupler, Tuena)

Une part de la réduction des dépenses de
personnel, d'un montant de 1 800 000 francs,
est réalisée en supprimant les postes pour la
stratégie en matière de médias sociaux et de
numérisation (180 000 francs par
département à l'exception du Département
fédéral des finances et 720 000 francs à la
Chancellerie fédérale).

La réduction des dépenses de personnel
restante, d'un montant de 23 000 000 de
francs, doit être effectuée de manière
transversale. Elle ne s'applique pas aux
Autorités et Tribunaux ni au Contrôle fédéral
des finances.

Voir aussi AF Ia, crédits
budgétaires, et AF II.

Arrêté fédéral II concernant le plan financier pour les années 2024 à 2026

du ... décembre 2022

L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse,

vu les art. 126 et 167 de la Constitution¹,

vu l'art. 143 de la loi du 13 décembre 2002 sur l'Assemblée fédérale²,

vu l'art. 10, al. 2, de la loi fédérale du 30 septembre 2016 sur le fonds pour les routes nationales et le trafic d'agglomération³,

vu l'art. 4, al. 1, de la loi fédérale du 21 juin 2013 sur le fonds de financement de l'infrastructure ferroviaire⁴,

vu le message du Conseil fédéral du 17 août 2022⁵,

arrête :

Art. 1 Plan financier 2024-2026

Il est pris acte du plan financier de la Confédération suisse pour les années 2024 à 2026.

Art. 2 Mandats visant à modifier le budget 2024 assorti d'un plan intégré des tâches et des finances 2025-2027

Les mandats suivants visant à modifier le plan financier sont confiés au Conseil fédéral:

¹ RS 101

² RS 171.10

³ RS 725.13

⁴ RS 742.140

⁵ Non publié dans la FF

DEPARTEMENT FEDERAL DES AFFAIRES ETRANGERES

202 Département fédéral des affaires étrangères
A231.0329 Coopération au développement (bilatérale)
(Tome 2A, p. 78)

2024: 880 958 800
2025: 898 415 800
2026: 917 751 700

Majorité

Minorité

(Guggisberg, Egger Mike, Grin,
Nicolet, Schwander, Strupler,
Tuena)
a.

2024: 800 000 000
2025: 800 000 000
2026: 800 000 000

202 Département fédéral des affaires étrangères
A231.0330 Contributions à des organisations multilatérales
(Tome 2A, p. 78)

2024: 350 718 800
2025: 353 688 800
2026: 362 638 800

Majorité	Minorité I	Minorité II	
	(Guggisberg, Egger Mike, Grin, Nicolet, Schwander, Strupler, Tuena)	(Wettstein, Andrey, Badertscher, Fischer Roland, Friedl Claudia, Gysi Barbara, Matter Michel, Munz, Schneider Schüttel, Trede, Wyss)	
	b.		
	2024: 300 000 000	2024: 400 718 800	
	2025: 300 000 000	2025: 403 688 800	
	2026: 300 000 000	2026: 412 638 800	
		Les moyens supplémentaires de 50 000 000 francs sont destinés au Green Climate Fund (GCF).	

202 Département fédéral des affaires étrangères
A231.0441 Institution nationale des droits de l'homme (INDH)
2023-2026
(Tome 2A, p. 79)

2024: 1 000 000
2025: 1 000 000
2026: 1 000 000

Majorité

Minorité

(Badertscher, Andrey, Fischer
Roland, Friedl Claudia,
Giacometti, Gysi Barbara, Matter
Michel, Munz, Schneider
Schüttel, Trede, Wettstein, Wyss)
c.

2024: 2 000 000
2025: 3 000 000
2026: 4 000 000

Voir aussi AF Ia, plafonds des
dépenses et art. 5.

Majorité

Minorité

(Guggisberg, Egger Mike, Grin,
Nicolet, Schwander, Strupler,
Tuena)
d.

202 Département fédéral des affaires étrangères
A231.0336 Coopération au développement, pays de l'Est
(Tome 2A, p. 79)

2024: 150 620 400
2025: 154 060 100
2026: 157 407 400

2024: 140 000 000
2025: 140 000 000
2026: 140 000 000

DEPARTEMENT FEDERAL DE L'INTERIEUR

301 Secrétariat général du DFI
A231.0172 Contribution à Pro Helvetia
(Tome 2A, p. 106)

2024: 46 979 500
2025: 47 449 400
2026: 47 923 900

301 Secrétariat général du DFI
A231.0362 Contribution fédérale destinée à la Croix-Rouge suisse
(Tome 2A, p. 106)

2024: 250 000
2025: 0
2026: 0

Majorité

Minorité

(Nicolet, Grin, Guggisberg,
Reimann Lukas, Schwander,
Strupler, Tuena)
e.

2024: 45 538 300
2025: 46 008 200
2026: 46 482 700

Majorité

Minorité

(Wettstein, Andrey, Badertscher,
Friedl Claudia, Gschwind, Gysi
Barbara, Munz, Trede)
f.

2024: 830 000
2025: 830 000
2026: 830 000

Voir aussi AF Ia, crédits
budgétaires.

Voir aussi AF Ia, crédits
budgétaires.

305 Archives fédérales suisses

GP1: Gestion de l'information

(Tome 2A, p. 120)

- Objectif :

Accès fiable et moderne aux données

*les AFS adaptent à l'évolution numérique l'accès aux données
archivées et aux informations destinées à l'administration fédérale et
à la société (cyberadministration, société de l'information)*

Majorité

Minorité

(Herzog Eva,
Carobbio
Guscetti, Ettlin
Erich, Thorens
Goumaz, Zanetti
Roberto)
a.

- Nouveau
paramètre :
Heures
d'ouverture
(physiques) des
Archives
fédérales
(jours/semaine)
- Nouvelle valeur-
cible:
PF 2024 : 4
PF 2025 : 4
PF 2026 : 4

Voir aussi AF Ib, art. 1.

306 Office fédéral de la culture
A200.0001 Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire)
(Tome 2A, p. 130)

2024: 81 226 800
2025: 81 333 800
2026: 81 435 500

Minorité

(Nicolet, Grin, Guggisberg,
Reimann Lukas, Schwander,
Strupler, Tuena)
g.

2024: 80 000 000
2025: 80 000 000
2026: 80 000 000

Voir aussi AF Ia, crédits
budgétaires.

316 Office fédéral de la santé publique
A200.0001 Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire)
(Tome 2A, p. 158)

2024: 196 732 400
2025: 172 986 600
2026: 172 413 100

Majorité

Minorité

(Nicolet, Grin, Guggisberg,
Reimann Lukas, Schwander,
Strupler, Tuena)
h.

2024: 195 136 900
2025: 171 391 100
2026: 170 817 600
La diminution de ce crédit de
1 595 500 francs est réalisée
dans le domaine du personnel.

Voir aussi AF Ia, crédits
budgétaires, et AF Ib, art. 2.

317 Office fédéral de la statistique
A200.0001 Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire)
(Tome 2A, p. 173)

2024: 172 201 400
2025: 167 433 200
2026: 163 011 700

Majorité

Minorité

(Nicolet, Grin, Guggisberg,
Reimann Lukas, Schwander,
Strupler, Tuena)
i.

2024: 170 397 800
2025: 165 629 600
2026: 161 208 100
La diminution de ce crédit de
1 803 600 francs est réalisée
dans le domaine du personnel.

Voir aussi AF Ia, crédits
budgétaires, et AF Ib, art. 2.

341 Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires
vétérinaires
A200.0001 Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire)
(Tome 2A, p. 193)

2024: 69 773 900
2025: 68 600 400
2026: 67 368 800

Majorité

Minorité

(Schneider Schüttel, Andrey,
Badertscher, Bourgeois, Fischer
Roland, Friedl Claudia, Gysi
Barbara, Matter Michel, Munz,
Trede, Wettstein, Wyss)
j.

2024: 70 133 900
2025: 68 960 400
2026: 67 728 800
L'augmentation de 360 000
francs de ce crédit est destinée à
la création de deux postes dans
le domaine de l'homologation de
produits phytosanitaires.

Voir aussi AF Ia, crédits
budgétaires, et AF Ib, art. 2.

DEPARTEMENT FEDERAL DE LA DEFENSE, DE LA PROTECTION DE LA POPULATION ET DES SPORTS

506 Office fédéral de la protection de la population

LG1: Protection de la population

(Tome 2A, S. 308)

Instruction

- *Objectif :*

Les prestations du centre national de compétences en matière de catastrophes et de situations d'urgence sont fournies en bonne qualité et de manière économique.

- *Paramètre :*

Satisfaction des clients (% , min.)

- *Valeur-cible :*

2024 : 80

2025 : 80

2026 : 80

k.

- *Valeur-cible modifiée :*

2024 : 90

2025 : 90

2026 : 90

Voir aussi AF Ib, art. 1.

Majorité

Minorité

(Wyss, Andrey, Badertscher,
Friedl Claudia, Gysi Barbara,
Munz, Schneider Schüttel, Trede,
Wettstein)
I.

Il convient de recalculer le point
de départ et l'augmentation
linéaire correspondante des
dépenses de l'armée dans le plan
financier en tenant compte des
prestations en faveur de l'armée
fournies par d'autres unités
administratives.

DEPARTEMENT FEDERAL DES FINANCES

605 Administration fédérale des contributions
E110.0106 Taxe sur la valeur ajoutée
(Tome 2B, p. 60)

2024: 27 180 000 000
2025: 28 210 000 000
2026: 28 980 000 000

Majorité

Minorité

(Gysi Barbara, Andrey,
Badertscher, Fischer Roland,
Friedl Claudia, Matter Michel,
Munz, Schneider Schüttel, Trede,
Wettstein, Wyss)
m.

2024: 27 187 000 000
2025: 28 217 000 000
2026: 28 987 000 000

Proposition commune des
positions 605/E110.0106 et
605/A200.0001.
Voir aussi AF Ia, crédits
budgétaires, et AF Ib, art. 2.

605 Administration fédérale des contributions
A200.0001 Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire)
(Tome 2B, p. 60)

2024: 260 361 300
2025: 262 155 600
2026: 263 244 200

Majorité

Minorité

(Gysi Barbara, Andrey,
Badertscher, Fischer Roland,
Friedl Claudia, Matter Michel,
Munz, Schneider Schüttel, Trede,
Wettstein, Wyss)
n.

2024: 261 411 300
2025: 263 205 600
2026: 264 294 200

Les moyens supplémentaires
sont destinés à la création de
cinq postes dans le domaine des
contrôles de la TVA. Le produit
de l'impôt fédéral direct sera
augmenté de 3 500 000 de francs
la première année et de
7 000 000 de francs les années
suivantes.

Proposition commune des
positions 605/E110.0106 et
605/A200.0001.
Voir aussi AF Ia, crédits
budgétaires, et AF Ib, art. 2.

620 Office fédéral des constructions et de la logistique
A201.0001 Investissements (enveloppe budgétaire)
(Tome 2A, p. 127)

2024: 324 100 300
2025: 318 676 700
2026: 286 421 200

Majorité

Minorité

(Strupler, Egger Mike, Grin,
Guggisberg, Nicolet)
o.

2024: 319 053 300
2025: 313 629 700
2026: 281 374 200

La diminution de ce crédit de
5 047 000 francs est réalisée de
manière transversale.

Voir aussi AF Ia, crédits
budgétaires, et AF Ib, art. 2.

DEPARTEMENT FEDERAL DE L'ECONOMIE, DE LA FORMATION ET DE LA RECHERCHE

704 Secrétariat d'Etat à l'économie
A231.0208 Nouvelle politique régionale
(Tome 2B, p. 157)

2024: 25 472 200
2025: 25 879 900
2026: 26 294 000

704 Secrétariat d'Etat à l'économie
A231.0210 Coopération économique au développement, pays de l'Est
(Tome 2B, p. 157)

2024: 83 130 400
2025: 85 043 500
2026: 86 829 400

Majorité

Minorité

(Guggisberg, Egger Mike, Grin,
Nicolet, Schilliger, Schwander,
Strupler)
p.

2024: 0
2025: 0
2026: 0

Majorité

Minorité

(Guggisberg, Egger Mike, Grin,
Nicolet, Schwander, Strupler)
q.

2024: 75 000 000
2025: 75 000 000
2026: 75 000 000

708 Office fédéral de l'agriculture (OFAG)
A231.0229 Promotion de la qualité et des ventes
(Tome 2B, p. 180)

2024: 69 349 900
2025: 69 349 900
2026: 69 000 700

Majorité

r.

2024: 75 549 900
2025: 75 549 900
2026: 75 200 700

Les moyens supplémentaires
de 6 200 000 francs sont
destinés à la promotion des
ventes de vin suisse.

Minorité

(Munz, Andrey, Fischer Roland,
Friedl Claudia, Gmür Alois, Gysi
Barbara, Trede, Wettstein, Wyss)

Sur les fonds inscrits, 9 000 000
de francs sont utilisés en faveur
de la promotion des ventes de
vins suisses.

b.

2024: 75 549 900
2025: 75 549 900
2026: 75 200 700

Les moyens supplémentaires
sont destinés à la promotion
des ventes de vin suisse.

Voir aussi AF Ia, crédits
budgétaires, plafonds des
dépenses et art. 5, AF Ib,
art. 2.

750 Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation
A231.0269 Mobilité internationale, formation
(Tome 2B, p. 236)

2024: 54 679 300
2025: 54 952 500
2026: 55 227 300

Majorité

Minorité

(Guggisberg, Egger Mike, Grin,
Nicolet, Schwander, Strupler)
s.

2024: 47 861 900
2025: 47 861 900
2026: 47 861 900

750 Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation
A231.0270 Bourses à des étudiants étrangers en Suisse
(Tome 2B, p. 236)

2024: 9 933 000
2025: 9 980 200
2026: 10 030 200

Majorité

Minorité

(Guggisberg, Egger Mike, Grin,
Nicolet, Schwander, Strupler)
t.

2024: 5 000 000
2025: 5 000 000
2026: 5 000 000

DEPARTEMENT FEDERAL DE L'ENVIRONNEMENT, DES TRANSPORTS, DE L'ENERGIE ET DE LA COMMUNICATION

801 Secrétariat général du DETEC
A200.0001 Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire)
(Tome 2A, p. 269)

2024: 23 705 800
2025: 23 661 500
2026: 23 954 400

Majorité

Minorité

(Nicolet, Grin, Guggisberg,
Reimann Lukas, Schwander,
Strupler, Tuena)
u.

2024: 23 167 400
2025: 23 123 100
2026: 23 416 000
La diminution de ce crédit de
538 400 francs est réalisée dans
le domaine du personnel.

Voir aussi AF Ia, crédits
budgétaires, et AF Ib, art. 2.

802 Office fédéral des transports
A200.0001 Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire)
(Tome 2A, p. 278)

2024: 73 632 900
2025: 73 688 800
2026: 73 799 400

Majorité

Minorité

(Nicolet, Grin, Guggisberg,
Reimann Lukas, Schwander,
Strupler, Tuena)
v.

2024: 73 128 200
2025: 73 184 100
2026: 73 294 700

La diminution de ce crédit de
504 700 francs est réalisée dans
le domaine du personnel.

Voir aussi AF Ia, crédits
budgétaires, et AF Ib, art. 2.

805 Office fédéral de l'énergie
A231.0304 Programme SuisseEnergie
(Tome 2B, p. 305)

2023: 38 167 000
2024: 27 607 600
2025: 27 742 200

Majorité

Minorité

(Schilliger, Grin, Guggisberg,
Nicolet, Reimann Lukas,
Schwander, Strupler, Tuena)
w.

2023: 32 539 500
2024: 26 912 000
2025: 26 912 000

Voir aussi AF Ia, crédits
budgétaires.

810 Office fédéral de l'environnement
A200.0001 Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire)
(Tome 2A, p. 348)

2024: 224 870 100
2025: 224 462 000
2026: 224 991 400

Majorité

Minorité

(Nicolet, Grin, Guggisberg,
Reimann Lukas, Schwander,
Strupler, Tuena)
x.

2024: 222 518 600
2025: 222 110 500
2026: 222 639 900
La diminution de ce crédit de
2 351 500 francs est réalisée
dans le domaine du personnel.

Voir aussi AF Ia, crédits
budgétaires, et AF Ib, art. 2.

Majorité

Minorité

(Wettstein, Andrey, Badertscher,
Fischer Roland, Friedl Claudia,
Gschwind, Gysi Barbara, Matter
Michel, Munz, Schneider
Schüttel, Trede, Wyss)
y.

2024: 4 994 900
2025: 5 014 800
2026: 5 034 800

810 Office fédéral de l'environnement
A236.0121 Technologies environnementale
(Tome 2A, p. 349)

2024: 3 994 900
2025: 4 014 800
2026: 4 034 800

Voir aussi AF Ia, crédits
budgétaires, crédits
d'engagement et art. 5.

GROUPES DE COMPTES

Dépenses de personnel
(Tome 1, p. 74 / Tome 2A, p. 9 – Tome 2B, p. 384)

2024: 6 409 487 500
2025: 6 449 579 300
2026: 6 496 007 300

Majorité

Minorité

(Schwander, Egger Mike, Grin,
Guggisberg, Nicolet, Strupler, Tuena)
Z.

2024: 6 384 687 500
2025: 6 424 779 300
2026: 6 471 207 300

Une part de la réduction des dépenses de personnel, d'un montant de 1 800 000 francs, est réalisée en supprimant les postes pour la stratégie en matière de médias sociaux et de numérisation (180 000 francs par département à l'exception du Département fédéral des finances et 720 000 francs à la Chancellerie fédérale).

La réduction des dépenses de personnel restante, d'un montant de 23 000 000 de francs, doit être effectuée de manière transversale. Elle ne s'applique pas aux Autorités et Tribunaux ni au Contrôle fédéral des finances.

Voir aussi BB Ia, crédits budgétaires.

**Art. 3 Fonds pour les routes nationales et le trafic
d'agglomération**

Il est pris acte du plan financier du fonds pour les routes nationales et
le trafic d'agglomération pour les années 2024 à 2026.

**Art. 4 Fonds de financement de l'infrastructure
ferroviaire**

Il est pris acte du plan financier du fonds de financement de
l'infrastructure ferroviaire pour les années 2024 à 2026.

Art. 5 Disposition finale

Le présent arrêté n'est pas soumis au référendum.

**Arrêté fédéral III
concernant les prélèvements sur
le fonds d'infrastructure ferroviaire
pour l'année 2023**

du ... décembre 2022

L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse,
vu l'art. 4, al. 1, de la loi fédérale du 21 juin 2013 sur le fonds de financement
de l'infrastructure ferroviaire¹,
vu le message du Conseil fédéral du 17 août 2022²,

arrête :

Art. 1 Prélèvements sur le fonds

Les crédits budgétaires suivants sont approuvés pour l'exercice 2023 et
prélevés sur le fonds de financement de l'infrastructure ferroviaire:

	francs
a. Exploitation de l'infrastructure ferroviaire	894 552 400
b. Maintien de la qualité de l'infrastructure ferroviaire	3 099 546 900
c. Nouvelle ligne ferroviaire à travers les Alpes (NLFA)	11 300 000
d. Rail 2000/ZEB y compris corridor 4 m	303 454 200
e. Réduction du bruit émis par les chemins de fer	13 000 000
f. Étape d'aménagement 2025	684 802 700
g. Étape d'aménagement 2035	233 110 000
h. Mandats de recherche	3 750 000

¹ RS 742.140

² Non publié dans la FF

Projet
du Conseil fédéral

Propositions
de la Commission des finances
du Conseil national

Propositions
de la Commission des finances
du Conseil des Etats

Remarques

E 2

Art. 2 Budget 2023

Il est pris acte du budget 2023 du fonds de financement de l'infrastructure ferroviaire.

Art. 3 Disposition finale

Le présent arrêté n'est pas soumis au référendum.

Arrêté fédéral IV
concernant les prélèvements sur le fonds pour les
routes nationales et le trafic d'agglomération
pour l'année 2023

du ... décembre 2022

L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse,
vu l'art. 5 de la loi fédérale du 30 septembre 2016 sur le fonds pour les
routes nationales et le trafic d'agglomération¹,
vu le message du Conseil fédéral du 17 août 2022²,

arrête :

Art. 1 Prélèvements sur le fonds

Les crédits budgétaires ci-après, qui totalisent 3 111 698 500 francs,
sont approuvés pour l'exercice 2023 et prélevés sur le fonds pour les
routes nationales et le trafic d'agglomération:

francs

- | | | |
|----|---|---------------|
| a. | exploitation, entretien et aménagement au sens
d'adaptations des routes nationales | 2 074 000 000 |
| b. | achèvement du réseau des routes nationales | 258 844 000 |
| c. | aménagement au sens d'accroissement des
capacités / élimination des goulets d'étranglement
et grands projets réalisés sur le réseau existant
des routes nationales | 481 782 000 |
| d. | amélioration de l'infrastructures de transport dans
les villes et les agglomérations | 297 072 500 |

¹ RS 725.13

² Non publié dans la FF

Projet
du Conseil fédéral

Propositions
de la Commission des finances
du Conseil national

Propositions
de la Commission des finances
du Conseil des Etats

Remarques

F 2

Art. 2 Budget 2023

Il est pris acte du budget 2023 du fonds pour les routes nationales et le trafic d'agglomération.

Art. 3 Disposition finale

Le présent arrêté n'est pas soumis au référendum.